



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

stages en entreprise

Question écrite n° 742

Texte de la question

M. Charles Cova souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les difficultés rencontrées par les étudiants pour trouver des stages, même non rémunérés, en entreprise. Qu'ils soient en formation en alternance ou en école, ces étudiants, pour être diplômés, doivent valider des stages. Certains ont beaucoup de peine à effectuer ce premier contact avec la vie professionnelle, les entreprises étant parfois réticentes. De récentes déclarations du chef de l'Etat nous rappellent à quel point sont utiles ses formations qualifiantes qu'il convient de développer et de rendre plus accessibles. Un des moyens pour y parvenir consisterait à contraindre les entreprises à accorder des stages en fonction de leurs tailles et des aides financières qui leur sont apportées. Sur ce sujet il souhaiterait connaître les mesures concrètes qu'il compte prendre pour favoriser ces liens entre étudiants et entreprises.

Texte de la réponse

Afin de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants, l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise prévoit en son article 7 la création et la validation en licence ou en maîtrise d'une unité d'expérience professionnelle. Cette unité d'expérience professionnelle est intégrée dans le parcours pédagogique et destinée, en cohérence avec la formation suivie, à faire bénéficier les étudiants d'une meilleure connaissance du monde du travail et à faciliter leur insertion professionnelle. Elle se déroule dans le cadre du semestre universitaire et fait l'objet d'une convention tripartite entre l'étudiant, l'entreprise ou l'organisme d'accueil et l'université. L'organisation, le suivi pédagogique et l'évaluation de l'unité d'expérience professionnelle sont placés sous la double responsabilité de l'université et de l'entreprise ou organisme d'accueil. Il n'est pas envisagé de contraindre les entreprises à accueillir des stagiaires. Le stage constitue une partie formative du cursus, elle doit être conçue en collaboration entre l'entreprise et l'université, dans le cadre d'un processus de progression pédagogique qui ne peut se réaliser dans la contrainte. Le partenariat qui se développe avec les milieux professionnels vise également à diversifier les terrains de stages, en particulier dans les PME-PMI et accroître ainsi les possibilités d'accueil dans les entreprises. Des efforts importants sont également accomplis dans les établissements pour étaler le calendrier des stages sur l'ensemble de l'année ainsi que pour aider les étudiants dans leurs recherches : création de bureaux de stages, constitution de « fichiers entreprises », organisation de préparations à la recherche de stages.

Données clés

Auteur : [M. Charles Cova](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 742

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 1997, page 2289

Réponse publiée le : 27 octobre 1997, page 3707